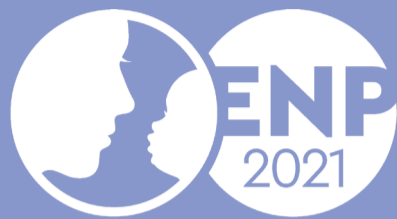




MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Enquête  
Nationale  
Périnatale

# Si vous accouchez entre le 15 mars et le 6 juin 2021

**Vous serez contactée  
par une sage-femme enquêtrice  
à la maternité** pour vous interroger  
sur votre grossesse, votre accouchement  
et votre bébé.

**Vous serez de nouveau contactée  
deux mois après votre accouchement,**  
par internet ou par téléphone, pour avoir  
de vos nouvelles et celles de votre bébé.

**Pour avoir une vision globale  
de la santé périnatale,** vos données  
de l'assurance maladie  
et celles de votre bébé  
seront également  
utilisées.

Merci pour votre participation à cette enquête qui permettra d'améliorer  
la qualité des soins. Vos réponses seront traitées de façon confidentielle.

L'Enquête Nationale Périnatale est réalisée dans toutes les maternités  
et les maisons de naissance en France.

Pour plus d'informations, <https://enp.inserm.fr>